
Lancement du nouveau portail et services en ligne.

En vue d'offrir un accès unifié à ses différents clients aux informations et services proposés, de minimiser les délais de traitement des dossiers relatifs à certaines prestations et de réduire au maximum le besoin de déplacement des clients à ses différents locaux, le CERT a le plaisir d'annoncer le lancement de son nouveau portail de services en ligne <https://www.cert.tn> à partir du 16 Mars 2020. Ce nouveau portail offre, outre le volet institutionnel et informationnel, des services en ligne destinés aux clients du guichet unique et des laboratoires CertLabs.

En effet, le service du GU permettra de digitaliser toute la chaîne de traitement des dossiers des clients à partir du dépôt de la demande jusqu'au paiement des prestations et l'obtention des décisions/attestations finales qui seront signées électroniquement moyennant la technologie du QR-code, tout en tenant compte des nouvelles mesures annoncées dans le cadre du décret N° 2020-48 en date du 23/01/2020.

Cette mesure concerne les autorisations provisoires d'enlèvements (APE), les retraits pour homologation (RHO) et les retraits pour conformité (RCO).

Le service destiné aux clients des laboratoires CertLabs permettra de dématérialiser, de même, le processus de réception des requêtes des clients et leur traitement.